

Avis d'appel public à manifestation d'intérêt N° AO/2011/06/ARTP/DG/DVSRD

Étude sur les modalités technico-économiques de l'interconnexion sur le marché des télécommunications au Sénégal

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le journal « Le Soleil » du 29 janvier 2011.
2. L'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) a retenu, dans le cadre de son budget 2011, d'effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles) « étude sur les modalités technico-économiques de l'interconnexion sur le marché des télécommunications au Sénégal » - N° AO/2011/06/ARTP/DG/DVSRD.
3. Les services comprennent notamment :
 - le diagnostic de la gestion de l'interconnexion ces dernières années afin de faire ressortir les éléments positifs, les points négatifs et de dégager des axes d'amélioration ;
 - la formulation des recommandations pour une meilleure réglementation de l'interconnexion ;
 - la formulation des objectifs à court et moyen terme pour une gestion efficace du processus et un développement harmonieux du secteur des télécommunications en tenant compte de sa dynamique d'évolution ;
 - la prise en compte des meilleures pratiques internationales, et en particulier les méthodes utilisées par les Autorités de Régulations des Etats membres de l'Union Européenne dans leurs analyses de marchés pertinents ;
 - l'analyse de la segmentation actuelle du marché de gros ;
 - la modélisation des coûts et des outils d'appréciation de la concurrence.

Cette étude se déroulera sur une période maximale de 12 semaines.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels).

Le prestataire devra en outre justifier de l'exécution d'au moins cinq (5) expériences similaires. Il devra également disposer d'une expérience confirmée dans la mise en place de modèles de calcul de coûts et de tarifs d'interconnexion.

Par ailleurs, le cabinet devra proposer une équipe pluridisciplinaire disposant d'une expérience avérée pour ce type de mission et comprenant au moins les ressources suivantes :

- un économiste avec une expérience d'au moins huit (8) ans, ayant réalisé au moins deux missions similaires et ayant assumé au moins une fois la responsabilité de chef de mission ;
- un ingénieur des télécommunications hautement qualifié (plus de cinq (5) ans d'expérience) ayant participé au moins à deux missions similaires ;
- un juriste hautement qualifié ayant une expérience confirmée d'au moins cinq (5) ans dans la réglementation en matière d'interconnexion.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas cinq (5) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Les candidats qui se seront manifestés seront évalués comme suit :

L'expérience générale (60 points) : dans cette rubrique, le candidat doit justifier d'une expérience générale suffisante et adéquate dans le domaine de la mission et pour des missions comparables. Il doit également prouver que le domaine de la mission est une partie intégrale de son centre d'activité principal, qu'il dispose d'un nombre d'années d'expérience suffisant dans le domaine de la mission et que son personnel clé a les qualifications appropriées pour conduire la mission. L'expérience générale sera évaluée sur la base des coefficients numériques suivants :

- qualification dans le domaine de la mission — 50 points répartis comme suit :
 - années d'expérience dans le domaine spécifique de la mission — 10 points
 - économiste chef de mission — 15 points
 - ingénieur des télécommunications hautement qualifié — 15 points
 - juriste avec une expérience confirmée dans la réglementation en matière d'interconnexion — 10 points
- capacité de gestion technique et financière — 10 points

La réputation professionnelle (20 points) : le candidat devra avoir une réputation professionnelle satisfaisante, garantissant son aptitude technique et morale à réaliser les prestations. Ce critère technique sera évalué sur la base des coefficients numériques suivants :

- expérience spécifique dans les réalisations antérieures similaires — 15 points (03 points par projet similaire à partir du cinquième projet, soit un maximum de neuf (9) projets)
- réputation professionnelle (état des litiges antérieurs ou en cours) — 05 points

La connaissance du contexte (20 points) : le candidat devra avoir une bonne connaissance de la problématique technico-économique de l'interconnexion sur le marché des télécommunications au Sénégal ou dans la sous-région afin de satisfaire aux exigences que nécessite cette donnée sur la réalisation de l'étude.

6. Parmi les candidats ayant obtenu une note minimale de soixante-dix (70) points, une liste d'au moins trois (3) candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité coût).
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires par courriel à l'adresse suivante : etudes@artp.sn
8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées par courrier express à l'adresse ci-après au plus tard le **27 février 2012** :

Commission des marchés - Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes
Résidence IMHOTEP — Liberté 6 extension VDN - Tél : (221) 33 869 03 69 - Fax : (221) 33 869 03 70